

## CONDITIONS PARTICULIÈRES CLIC (BURO) (S)

### 1 Généralités

Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé dans les présentes conditions particulières, les conditions générales Telenet Business pour les produits et services destinés aux indépendants et aux petites entreprises (y compris leurs conditions particulières) (les « **Conditions générales** »), les conditions d'utilisation et les caractéristiques produit de Telenet Business s'appliquent à CLIC (Buro) (S).

### 2 Téléphonie mobile – dispositions applicables uniquement à CLIC (S)

- 2.1 Le nombre de cartes SIM comprises dans CLIC (S) est limité et dépend du CLIC (S) choisi. Les cartes SIM peuvent uniquement être mises à disposition des salariés ou préposés du Client, dans le cadre de leurs activités professionnelles.
- 2.2 SMS et/ou appels illimités : uniquement en Belgique vers des numéros belges et dans les autres pays de la zone UE vers des numéros de la zone UE (toujours à l'exception des numéros spéciaux et des services de tiers), sous réserve d'une utilisation normale telle que définie dans les conditions générales. Pour connaître les tarifs internationaux, consultez <https://www2.telenet.be/fr/business/plus/tarifs/clic>.

### 3 Téléphonie fixe

Appels illimités : uniquement vers des numéros (dans le cas de CLIC Buro : numéros fixes) en Belgique (à l'exception des numéros spéciaux et des services de tiers), sous réserve d'une utilisation normale telle que définie dans les conditions générales. Pour connaître les tarifs internationaux et les tarifs hors volume d'appel compris, consultez <https://www2.telenet.be/fr/business/plus/tarifs/clic>.

### 4 Internet mobile – dispositions applicables uniquement à CLIC (S)

- 4.1 Chaque CLIC (S) comprend un volume internet mobile standard précis qui peut être utilisé par un nombre précis de cartes SIM. Pour pouvoir utiliser les données mobiles, chaque utilisateur d'une carte SIM doit créer un login personnel. Le volume internet mobile compris est uniquement valable en Belgique et dans les autres pays de la zone UE. Il n'est pas transférable au mois suivant. Lorsque le volume internet mobile compris est atteint, la consommation d'internet mobile est mise en pause jusqu'à la fin de la période de facturation. Pour les tarifs pour la consommation en dehors du volume internet mobile compris, voir <https://www2.telenet.be/fr/business/plus/tarifs/clic>.

4.2 Free G (pas d'application sur CLIC S) : Si Free G est compris, le Client reçoit, en plus du volume internet mobile compris standard, un pot de données mobiles supplémentaire pour une sélection d'applications (Yelo Play, Play Sports, Facebook Messenger (sauf les jeux) et WhatsApp, ci-après dénommées les « **apps Free G** »). Pour Play Sports, le Client a besoin d'un abonnement supplémentaire. Pour Free G, par abonnement CLIC, en fonction du type de CLIC choisi et par période de facturation mensuelle, les limitations suivantes s'appliquent à l'utilisation des données des apps Free G :

- en Belgique : max. 40 GB (CLIC 10 GB et CLIC 20 GB), max. 100 GB (CLIC 30 GB et CLIC 60 GB) et max. 200 GB (CLIC 90 GB) ;
- dans les autres pays de la zone UE : max. 8 GB (CLIC 10 GB), max. 12 GB (CLIC 20 GB), max. 21 GB (CLIC 30 GB), max. 27 GB (CLIC 60 GB) et max. 59 GB (CLIC 90 GB) ;

Si le Client dépasse les limites de consommation ci-dessus avec ses apps Free G, Free G s'arrête pour le reste de cette période de facturation et la consommation de données des apps Free G est déduite du volume internet mobile compris standard. Lorsque le volume internet mobile compris standard est atteint, Free G s'arrête également pour la durée restante de cette période de facturation, même si les limites de consommation Free G ci-dessus n'ont pas encore été atteintes. Pour plus d'informations, voir <https://www2.telenet.be/fr/business/serviceclient/free-g>. Le Client peut voir sur My Telenet la quantité de données consommée avec Free G (dans « consommation »). Telenet se réserve le droit de remplacer les apps Free G par des apps similaires. Sur la base de décisions des autorités compétentes, Telenet peut être contrainte de modifier l'offre (par exemple, adaptation des limites de consommation).

4.3 Si le Client passe à un nouveau CLIC (S) avec un volume internet mobile compris supérieur à celui de son CLIC (S) actuel (un « **Upgrade** »), le nouveau CLIC (S) sera immédiatement disponible pendant la période de facturation en cours. Si le Client passe à un nouveau CLIC (S) avec un volume internet mobile compris inférieur à celui de son CLIC (S) actuel (un « **Downgrade** »), le nouveau CLIC (S) n'entre en vigueur qu'à partir du premier jour de la période de facturation suivante. Le Client ne peut pas procéder à un Upgrade suivi d'un Downgrade au cours d'une même période de facturation. Le Client doit demander les Upgrades et Downgrades en toute bonne foi. Telenet se réserve le droit de porter en compte la consommation supplémentaire réelle en cas d'exécution frauduleuse d'Upgrades et de Downgrades.

## 5 **Internet fixe**

La connexion internet comprise dépend du CLIC (Buro) (S) choisi.

## 6 **Télévision**

6.1 En fonction du CLIC (Buro) (S) choisi, la TV digitale est comprise en standard ou en option.

6.2 Replay TV (pas d'application sur CLIC S) : Si Replay TV est compris avec la TV digitale, il est toutefois possible qu'une chaîne n'ait pas de droit de replay pour certaines émissions.

Pour toutes les informations sur Replay TV, voir <https://www2.telenet.be/fr/business/serviceclient/quest-ce-que-replay-tv>.

- 6.3 Si la TV digitale est comprise dans CLIC (Buro) (S), le Client peut utiliser Yelo Play/Telenet TV. Seuls les administrateurs désignés par le Client ont accès à Yelo TV/Telenet TV ; les autres utilisateurs de carte SIM n'y ont pas accès. Le nombre d'écrans sur lesquels on peut regarder la TV digitale simultanément via Yelo Play/Telenet TV est limité. Pour plus d'informations, voir <https://www2.telenet.be/fr/serviceclient/des-restrictions-pour-regarder-via-lappli-yelo-sur-yelotvbe>. Yelo Play/Telenet TV peut être regardé dans tous les pays de l'Union européenne, mais certains films, séries ou programmes ne peuvent être regardés que sur le réseau internet de Telenet.
- Pour toutes les informations sur Yelo Play/Telenet TV, voir <https://www2.telenet.be/fr/serviceclient/regarder-play-ou-play-more-via-lappli-yelo-yelotvbe>.

Version : décembre 2019 (v2)